Image not found or type unknown

Résiliation d'un contrat service à la personne

Par **Nellen**, le **16/03/2016** à **17:55**

Bonjour j'ai un contrat avec une société de services aux personnes depuis le 22/12/2015 date de signature du contrat et de la première prestation. Dans mon contrat il y a une clause qui dit que: conformément à l'article L121-26 si les prestations ont commencé avant la fin de la période de rétractation de 14jours après la signature, le client pourra se prévaloir du droit de rétractation permanent et résilier son contrat sans préavis.
Je souhaiterais donc savoir si je peux aujourd'hui résilier mon contrat sans préavis.
Merci d'avance pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés